Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

COMMUNE DE PLOEMEUR
PLAN LOCAL D'URBANISME

Ploemeur
Planvour

Approuvé par délibération du Conseil Municipal le 14/03/2013
Mis à jour les 21/09/2014, 30/11/2015, 27/07/2017, 07/01/2022
Modifié les 05/10/2016 (n°1-2-3-4) et 04/10/2017 (n°5)
Mis en compatibilité le 02/10/2018
Déclaration projet emportant mis en compatibilité le 10 octobre 2023
Modifié (modification de droit commun n°6) le 27 mai 2025

Modification de droit commun n°6

PLAN A — Annexe 1

Échelle : 1/5 000

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2025
Le Maire,
Ronan LOAS

LORIENT AGGLOMÉRATION

Plan_PDT - Annexe SUP commune - 27/05/2025

Légende

- Monument historique classé ou inscrit
- AC2 : Périmètre de protection relative aux sites classés
- AC1 : Périmètre de protection des monuments inscrits
- AS1 : Périmètre de protection des captages d'eau potable - protection éloignée
- AS1 : Périmètre de protection des captages d'eau potable - protection immédiate
- AS1 : Périmètre de protection des captages d'eau potable - protection rapprochée - zone sensible
- AS1 : Périmètre de protection des captages d'eau potable - protection rapprochée - zone complémentaire
- EL9 : Servitude de passage des piétons sur le littoral
- PM1 - PPRL - Constructible avec prescriptions niveau 2
- PM1 - PPRL - Constructible avec prescriptions niveau 1
- PM1 - PPRL - Inconstructible
- PM1 - PPRL - Zones hors PAU
- T5 : Servitude aéronautique de dégagement
- T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (s'applique sur toute la commune hors T5)

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

Légende

- Monument historique classé ou inscrit
- AC2 : Périmètre de protection relative aux sites classés
- AC1 : Périmètre de protection des monuments inscrits
- AS1 : Périmètre de protection des captages d'eau potable - protection éloignée
- AS1 : Périmètre de protection des captages d'eau potable - protection immédiate
- AS1 : Périmètre de protection des captages d'eau potable - protection rapprochée - zone sensible
- AS1 : Périmètre de protection des captages d'eau potable - protection rapprochée - zone complémentaire
- EL9 : Servitude de passage des piétons sur le littoral
- PM1 - PPRL - Constructible avec prescriptions niveau 2
- PM1 - PPRL - Constructible avec prescriptions niveau 1
- PM1 - PPRL - Inconstructible
- PM1 - PPRL - Zones hors PAU
- T5 : Servitude aéronautique de dégagement
- T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (s'applique sur toute la commune hors T5)

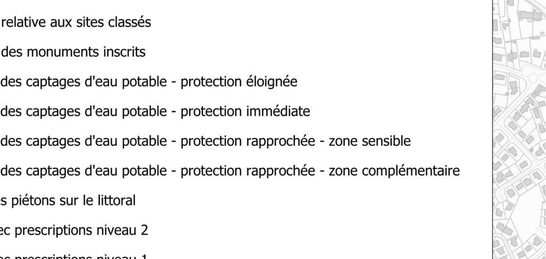
COMMUNE DE PLOEMEUR
PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé par délibération du Conseil Municipal le 14/03/2013
Mis à jour les 21/09/2014, 30/11/2015, 27/07/2017, 07/01/2022
Modifié les 05/10/2016 (n°1-2-3-4) et 04/10/2017 (n°5)
Mis en compatibilité le 02/10/2018
Déclaration projet emportant mis en compatibilité le 10 octobre 2023
Modifié (modification de droit commun n°6) le 27 mai 2025

Modification de droit commun n°6

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

PLAN B — Annexe 1



Échelle : 1/5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2025
Le Maire,
Ronan LOAS

Ploemeur Plansour

Lorient Agglomération

Pôle TNT - Version SIG territorial - 27/05/2025